Candidature du Mexique au Conseil de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale, Partie II, 2022-2025

Le Mexique contribue historiquement et soutient depuis longtemps les travaux de l'OACI, dans le souci d'assurer le respect des buts et objectifs de sécurité, de sûreté aérienne, de protection de l'environnement, d'efficacité et de continuité de la navigation aérienne internationale, de coopération et d'assistance. Lors de la Conférence de Chicago, le Mexique a participé en tant que l'un des 52 pays fondateurs de l'Organisation. Le Mexique est également membre du Conseil au titre de la Partie II depuis sa création en 1947 et est le dix-septième plus grand contributeur au budget de l'OACI.

Depuis 1957, le Mexique héberge le Bureau régional de l'OACI pour l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et les Caraïbes (NACC), ce qui permet de nouer des liens étroits de coopération et d'entente entre les États contractants afin de soutenir les travaux de l'Organisation et de contribuer au développement de l'aviation dans la région. À cet égard, il est à souligner la mise en œuvre du programme d'assistance systémique visant à accroître le niveau d'implantation effective des normes et pratiques recommandées de l'OACI (SARPS) par les États de la région. Le Mexique est également membre fondateur de la Commission latino-américaine de l'aviation civile (LACAC), un organisme de coopération régionale visant à promouvoir le développement, la discussion et la planification de toutes les mesures nécessaires à la coordination des activités dans le domaine de l'aviation civile internationale dans la région.

En raison de sa situation géographique, le Mexique joue un rôle stratégique dans la gestion du trafic aérien dans l'ensemble des Amériques, en fournissant des installations et des services de navigation aérienne, afin de contribuer à la gestion ordonnée et efficace de la connectivité aérienne et à la continuité des opérations aux niveaux national, régional et international, ainsi qu'à la croissance économique et sociale avec un effet multiplicateur sur le commerce, le tourisme, l'investissement, l'industrie et la création d'emplois.

Le Mexique et sa contribution à l'aviation civile mondiale

La pandémie causée par le COVID-19 constitue l'un des plus importants défis de l'histoire de l'aviation civile internationale. Malgré les fermetures de frontières et les mesures de restriction des vols internationaux adoptées par divers pays du monde, le Mexique, en respectant toutes les dispositions recommandées par l'Organisation mondiale de la santé et par l'OACI elle-même, par l'intermédiaire du l'Équipe spéciale du Conseil de l'OACI sur la relance de l'aviation (CART), le Mexique a décidé de ne pas fermer ses frontières ni d'imposer de restrictions.

Au cours de l'année 2021, plus de 677 mille vols ont été effectués en service régulier, enregistrant une augmentation de 46,4% par rapport à 2020. Les vols internationaux ont augmenté de 61,9%, tandis que les opérations domestiques, de 35,1%. Plus de 80 millions

de passagers ont également été transportés en service régulier, soit une augmentation de 66,4% par rapport à 2020.

En 2021, la croissance du nombre de passagers transportés en service domestique était de 57,1%, tandis que celle du nombre de passagers en service international était de 79,6%. En termes de transport de marchandises, plus de 798 000 tonnes ont été transportées en service régulier, soit 24,5% de plus que l'année précédente ; les marchandises transportées en service domestique ont augmenté de 20,8%, tandis que le service international a progressé de 25,1%.

Le Mexique reste un point stratégique de connectivité dans la circulation des personnes et des biens dans le monde, occupant la troisième place mondiale pour l'accueil des touristes et ayant signé des accords bilatéraux avec 54 pays, dont l'un avec l'Union européenne sur certains aspects des services aériens. De même, entre 2019 et 2021, 233 nouvelles liaisons intérieures et 543 liaisons internationales ont été autorisées.

Par ailleurs, le Mexique continue de représenter un pôle de développement pour l'industrie aérospatiale, qui a connu une croissance importante ces dernières années. Au cours de la période 2009-2019, le secteur aérospatial mexicain a enregistré une croissance régulière à deux chiffres.

Sécurité opérationnelle

Le Mexique a atteint 86,14% de la mise en œuvre effective (EI) des huit éléments critiques du système aéronautique et travaille main dans la main avec le bureau régional de l'OACI (NACC) pour l'augmenter, avec la ferme intention de contribuer au succès de la stratégie globale de l'OACI “Aucun pays laissé de côté” (NCLB).

Le Mexique compte actuellement 44 aéroports internationaux certifiés conformément aux dispositions et procédures établies dans l'Annexe 14, vol. I, et dans le Manuel de certification des aérodromes.

À partir de 2021, les activités liées à la recherche et au sauvetage, ainsi que les enquêtes sur les accidents et les incidents d'aviation sont menées par une autre entité, indépendante de l'Autorité aéronautique (AFAC).

Sécurité aérienne et facilitation

Le Mexique a publié le programme national de sûreté de l'aviation civile et travaille présentement sur le programme national de contrôle de la qualité et aussi sur le programme national de formation sur la sûreté de l'aviation civile.

En 2021, les premiers passeports électroniques ont été délivrés au Mexique, qui visent à fournir un document sécurisé, moderne et normalisé au niveau international, conformément aux dispositions de l'OACI. Simultanément, le Mexique a officialisé son

adhésion au répertoire des clés publiques (RCP) de l'OACI, se conformant ainsi aux normes publiées par l'Organisation en matière d'authenticité des documents et d'échange d'informations sur les clés électroniques.

Navigation aérienne
Le Mexique est un fournisseur clé d'installations et de services pour la navigation aérienne internationale, offrant une prestation de services efficace entre l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et les Caraïbes.

Les procédures PBN ont été mises en œuvre et incluses dans la publication d'information aéronautique (AIP) du Mexique pour 24 aéroports, en plus de fournir des services de navigation aérienne sur les routes régionales dans le golfe du Mexique et l'espace aérien reliant l'Amérique du Nord et centrale et les Caraïbes.

Protection de l'environnement
Le Mexique a été un acteur responsable au sein de l'OACI en ce qui concerne l'environnement et a soutenu les travaux de l'Organisation pour sa protection, en contribuant à la tenue de séminaires, de conférences, d'ateliers et de réunions régionales.

Par ailleurs, conscient de son engagement environnemental et dans un esprit de coopération internationale, le Mexique a participé à des programmes multilatéraux et de renforcement des capacités tels que la *mise en œuvre à petite échelle du CORSIA* et la phase I *de partenariats de parrainage d'ACT-CORSIA*, dans le cadre desquels des conseils ont été fournis aux pays d'Amérique centrale.

Le Mexique reste déterminé à améliorer l'efficacité énergétique à 2,2 % par an en moyenne à partir de 2020, ainsi qu'à croître de manière neutre en termes de carburant à partir de 2020, comme le prévoit le plan d'action visant à atténuer les émissions de gaz à effet de serre de l'aviation mexicaine 2015-2018. En outre, le Mexique collabore avec le Conseil de l'OACI pour étudier la faisabilité d'un objectif ambitieux mondial à long terme (LTAG) et pour en présenter les résultats lors de la 41e assemblée.

À cette fin, le Mexique a implanté des mesures opérationnelles et acquis des technologies pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, se distinguant comme le premier pays à économie émergente à adhérer volontairement à la CORSIA, dès la phase pilote, et comme l'un des cinq pays d'Amérique latine ayant accrédité des organismes de vérification pour la CORSIA. De même, dans le cadre des mesures de réduction des émissions, le Mexique encourage depuis plusieurs années des projets de recherche et de développement de carburants d'aviation durables, qui ont été utilisés avec succès dans des vols commerciaux.

Coopération internationale

Les excellents résultats de la signature de l'Accord pour la promotion de la sécurité de l'aviation, ainsi que l'application des procédures de mise en œuvre de la navigabilité (IPA), de l'accord spécial et des documents techniques détaillés, ont stimulé le programme d'audits des installations de production aéronautique, afin de soutenir les responsabilités de surveillance de l'État de fabrication sur les organismes qui produisent des pièces et des composants, conformément aux dispositions de l'Annexe 8 - Navigabilité.

Dans le domaine de la formation et de l'instruction, le Mexique contribue au développement de cette activité par le biais du Centre international de formation pour les aéroports et les services auxiliaires (CIIASA), grâce à des programmes de formation conçus selon les normes de la méthodologie TRAINAIR PLUS de l'OACI et participe au réseau de centres de formation coordonné par le Bureau mondial de formation aéronautique (GAT) de l'OACI, ainsi qu'à l'intégration d'une offre fondée sur des alliances stratégiques avec des établissements d'enseignement supérieur, des entreprises et des organisations du secteur au niveau international.

Le Mexique en direction de l'aviation de l'avenir

Afin de répondre à la croissance de la demande de passagers et de fret dans la ville de Mexico, le nouvel aéroport "Felipe Angeles", qui commencera à fonctionner au premier trimestre de 2022, fournira des services aéroportuaires à moyen et long terme dans la vallée de Mexico. L'aéroport disposera de 3 pistes, d'un système de contrôle d'approche et d'atterrissage de catégorie III-C (ILS). Dans sa phase initiale il pourra transporter 20 millions de passagers et dans son développement maximum jusqu'à 80 millions de passagers. En termes de cargaison, dans sa phase initiale, il pourra transporter jusqu'à 350 000 tonnes de marchandises et, à sa capacité maximale, 700 000 tonnes.

Le gouvernement du Mexique maintient son engagement indéfectible à continuer de participer activement aux travaux du Conseil de l'Organisation et à l'aider à atteindre ses objectifs. Pour cette raison, le Mexique serait reconnaissant d'avoir le soutien des membres de l'Organisation pour être élu au Conseil de l'OACI, période 2022-2025, dans la Partie II.